

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 MAI 2022

**Présences :** Monsieur Réjean Guoin Maire  
Monsieur François Dubeau Poste #1  
Madame Guylaine Beaulieu Poste #2  
Monsieur Francis Lacelle Poste #3  
Monsieur Gilles Sénécal Poste #4  
Monsieur Sébastien Gariépy Directeur général

**Absences :** Monsieur Richard Gilbert Poste #5  
Monsieur Louis-David Coutu Poste #6

### 1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Guoin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

**0168-2022**

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : François Dubeau

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

### 3. Période de questions

### 4. Greffe

#### 4.1. Adoption des procès-verbaux

**0169-2022**

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : François Dubeau

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil :

**4.1.1.** Séance régulière du 18 avril 2022.

**4.1.2.** Séance spéciale du 2 mai 2022.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
13-04-2022	Sylvain Rondeau	Maire	Dépense injustifiable
19-04-2022	Service de sécurité incendie	Municipalité	Avis de non-conformité et recommandation
19-04-2022	Carmen Trempe	Direction générale	Demande de dérogation mineure refusée
20-04-2022	Hydro-Québec	Direction générale	Suivi correspondance du 12 avril 2022
20-04-2022	Agence des forêts privées de Lanaudière	Maire	Invitation à devenir membre de l'agence
28-04-2022	Association pulmonaire du Québec	Direction générale	Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
29-04-2022	Biomasse du Lac Taureau	Maire	Manque de logement
01-05-2022	Luc Messier et Marie-Ève Bolduc	Maire	Demande de dérogation mineure
02-05-2022	Pierre Belleville	Conseil	Municipalisation du chemin du Bonheur

#### 4.3. Faits saillants du rapport financier de 2021 – Dépôt

##### 0170-2022

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Lors de la séance du 21 mars dernier, le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021. Lors de ce dépôt, le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe devait être déposé, rapport identique à celui déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Afin de se conformer à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la résolution suivante est adoptée en ajout du rapport déposé en mars, savoir :

RAPPORT FINANCIER  
SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		BUDGET 2021	RÉALISATIONS 2021	RÉALISATIONS 2020
<b>REVENUS:</b>				
FONCTIONNEMENT	1	7 033 582.00 \$	8 399 005.00 \$	8 212 985.00 \$
INVESTISSEMENT	2		4 866 624.00 \$	14 524.00 \$
	3	7 033 582.00 \$	13 265 629.00 \$	8 227 509.00 \$
<b>CHARGES:</b>				
Excédent (déficit) de l'exercice:	5	(868 316.00) \$	4 941 222.00 \$	860 973.00 \$
Moins: revenus d'investissement	6		(4 866 624.00) \$	(14 524.00) \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	(868 316.00) \$	74 598.00 \$	846 449.00 \$
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>				
Amortissement des immobilisations	8	1 476 321.00 \$	1 652 501.00 \$	1 516 475.00 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			129 964.00 \$
Remboursement de la dette à long terme	10	(633 241.00) \$	(588 330.00) \$	(567 860.00) \$
<b>Affectations</b>				
Activités d'investissement	11	(5 000.00) \$	(46 343.00) \$	(47 485.00) \$
Excédent (féficit) accumulé	12	30 236.00 \$	72 773.00 \$	(4 558.00) \$
Autres éléments de conciliation	13		508 299.00 \$	221 066.00 \$
	14	868 316.00 \$	1 598 900.00 \$	1 247 602.00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	- \$	<b>1 673 498.00 \$</b>	<b>2 094 051.00 \$</b>

Comme le dicte l'article 176.2.2 du Code municipale du Québec, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil, tenue au plus tard en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Il doit, de plus, le diffuser sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Il tient à informer la population que l'année 2021 s'est terminée avec un surplus de l'exercice financier de 1 673 498 \$.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4.4. Rapports d'audit de la Commission Municipale du Québec – Dépôt

##### 0171-2022

**ATTENDU** les deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023, produits par la CMQ ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu** de déposer les rapports d'audit de conformité sur l'adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2023 de la CMQ, tels qu'exigés par la Loi.

*Adopté à l'unanimité.*

**4.5. Règlement 696-2022 – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints souhaite déposer, tel que stipuler à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendum, le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant eu lieu le 11 mai dernier, en ce qui a trait au règlement 696-2022 (Achat et installation de compteurs d'eau).

**5. Trésorerie**

**5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :**

**0172-2022**

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

<b>5.1.1.</b> Déboursés	213 877.60 \$
<b>5.1.2.</b> Salaires	119 950.73 \$
<b>5.1.3.</b> Paiements automatisés	13 062.11 \$
<b>5.1.4.</b> Comptes à payer	360 845.98 \$

Représentés par les chèques #21577 à # 21626, ainsi que par les dépôts directs #1321 à # 1378.

*Adopté à l'unanimité.*

**LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS**

**Période avril et mai 2022**

<b><u>No chèque</u></b>	<b><u>Nom :</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
21577	Wex Canada	9,507.18 \$
21578	Automobiles Paillé Inc.	62,676.69 \$
21579	Entandem	228.32 \$
21580	Hydro-Québec	85.47 \$
21581	Purolator Inc.	103.68 \$
21582	Hydro-Québec	6,66.53 \$
21583	Postes Canada	317.33 \$
21584	Telus Mobilité	923.07 \$
21585	Wex Canada	10,140.19 \$
21586	Hydro-Québec	1,999.57 \$
21587	Wex Canada	8,294.45 \$
21588	Fonds des Pensions Alimentaires	668.95 \$
21589	Hydro-Québec	1,619.86 \$



21590	Ministre des Finances du Québec	350.83 \$
21591	Purolator Inc.	72.22 \$

**TOTAL:** **103.649.34 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1321	Buanderie St-Michel	293.54 \$
1322	Landreville Arabel	420.00 \$
1323	Multicom Communication 2000	193.16 \$
1324	Sylvio Champoux & Fils Inc.	580.10 \$
1325	Les Spécialistes AVA Inc.	9,772.88 \$
1326	Municipalité St-Zénon	1,210.50 \$
1327	Municipalité Ste-Émélie-de-l'Énergie	1,602.66 \$
1328	Parro Info Développement Inc.	14,848.76 \$
1329	Ass. Québécoise d'urbanisme	80.48 \$
1330	Bélaïr Inspection	6,323.63 \$
1331	CEGEP de Saint-Laurent	3,403.26 \$

**TOTAL:** **38,728.97 \$**

**DÉBOURSÉS (ACCESD.)**

2022-04	Humania	13,086.03 \$
2022-04	Revenu Québec (D.A.S.)	21,413.50 \$
2022-04	Revenu Canada (D.A.S.)	15,331.77 \$
2022-04	Revenu Québec (D.A.S.)	21,428.80 \$

**TOTAL :** **71,499.29 \$**

Salaires	119,950.73 \$
Frais de Banque	175.34 \$
Régime de retraite	12,821.06 \$
Remboursement int.	\$
Accéo transphère	65.71 \$
Int. Prêt/1	\$

**TOTAL :** **133,012.84 \$**

**LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 16 MAI 2022**

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21592	Beaulieu Hélène	60.00 \$
21593	Bellerose Benjamin	123.78 \$
21594	Bell-Gaz Ltée	347.11 \$
21595	Bilodeau Alix	29.27 \$
21596	Brandt	1,300.70 \$
21597	Certilab	571.27 \$
21598	Services de Cartes Desjardins	2,898.60 \$



21599 Dubeau François	94.95 \$
21600 École St-Jean-Baptiste	1,000.00 \$
21601 Équipement Médisécur	196.61 \$
21602 Ferland Jean-François	2,500.00 \$
21603 Ferland Luc	2,500.00 \$
21604 Fonds d'information sur le territoire	175.00 \$
21605 Garage Gervais Inc.	900.99 \$
21606 Garage Tellier & Fils	711.39 \$
21607 Garage Guy Rondeau Inc.	250.87 \$
21608 Hydro-Québec	1,712.77 \$
21609 Insta-Mix (9018-7980 Québec Inc.)	395.05 \$
21610 Joliette Sécurité	156.04 \$
21611 Les Pneus & Soudures M.B. Enr	390.92 \$
21612 Les Services EXP Inc.	16,536.29 \$
21613 Location d'outils MG' Inc.	416.79 \$
21614 Mini-Entrepôts	5,070.40 \$
21615 Purolator Inc.	271.68 \$
21616 Sicard Pièces de camions Inc.	1,625.60 \$
21617 Strongco Inc.	218.26 \$
21618 Techno Diésel Inc.	308.16 \$
21619 Toromont Cat	4,644.02 \$
21620 Ville de St-Charles-Borromée	2,944.29 \$
21621 Beaulieu Guylaine	103.40 \$
21622 Messer Canada Inc.	162.00 \$
21623 DRL- Beaudoin	2,828.38 \$
21624 Mel Moteurs Électriques Laval Ltée	9746.44 \$
21625 Provigo	31.83 \$
21626 Stanley Sécurité	103.14 \$

**TOTAL :** **61,326.00 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1332 Aéro-Feu Ltée	263.29 \$
1333 Association des Chefs	799.08 \$
1334 Beauséjour Dominique	180.60 \$
1335 Benoit Claude (petite caisse)	1,250.00 \$
1336 Bertrand Pierre Traitement de l'eau	4,610.49 \$
1337 BLR Motorisé Inc.	106.24 \$
1338 Boyaux Plus Lanaudière	338.61 \$
1339 Camions Inter-Lanaudière	1,033.38 \$
1340 DCA, Comptable Agrée	4,484.03 \$
1341 Defoy Électrique Inc.	387.59 \$
1342 DeLaplante Michel	363.43 \$
1343 Duntun Raivilles SENC	4,306.61 \$
1344 E.B.I. Environnement Inc	19,340.91 \$
1345 Equipement SH	735.80 \$
1346 Excavation Bellerose Inc.	47,600.49 \$
1347 Futura Pub	248.34 \$
1348 Garage Villevaire & Fils Inc.	19,586.22 \$
1349 Gariepy Sébastien	1,136.38 \$
1350 GDG Environnement Ltée	116,507.47 \$



1351	Georges-H. Durand Ltée	135.65 \$
1352	Groupe BEI	2,922.60 \$
1353	Harnois Énergies Inc.	473.23 \$
1354	Hydro Météo	20,666.76 \$
1355	Imprimerie Durand Ltée	2,422.52 \$
1356	Joyal Philippe	199.06 \$
1357	Kenworth Montréal	186.52 \$
1358	L'Association des pompiers St-Michel	504.00 \$
1359	Lee Brian James	30.08 \$
1360	Le Papetier	518.35 \$
1361	Loisirs St-Michel Inc.	6,000.00 \$
1362	Mc Murray Vénus	91.97 \$
1363	Moreau Marie-Eve	172.45 \$
1364	M.R.C. de Matawinie	25,370.27 \$
1365	Municipalité St-Zénon	4,400.00 \$
1366	Pièces d'Auto Joliette Inc.	308.23 \$
1367	Publicité JL	1,862.60 \$
1368	Refuge La 2 <sup>e</sup> Chance	1,016.96 \$
1369	Rona de la Haute Matawinie	1,347.80 \$
1370	SCFP Section Locale 5261	1,905.73 \$
1371	Simpliciti International	90.83 \$
1372	Sylvain Rondeau Inc.	2,017.83 \$
1373	Sylvio Champoux & Fils	2,574.16 \$
1374	Therrien Jean-Guy	27.00 \$
1375	Buanderie St-Michel	164.71 \$
1376	FQM Assurances Inc.	37.06 \$
1377	Gouin Réjean	143.49 \$
1378	Hétu Jocelyn	651.16 \$

**TOTAL :** **299,519.98 \$**

**GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL :** **360 845.98 \$**

## 5.2. Moteurs électriques Laval Ltée – Modification résolution 0076-2022

### 0173-2022

**ATTENDU QUE** les travaux effectués sur le moteur GE d'une pompe à turbine 15HP à la station de traitement des eaux sur le chemin Manawan ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le montant de 2 690 \$ plus taxes, figurant à la résolution 0076-2022 concernant ces mêmes travaux, est erroné ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** de corriger le montant de 2 690 \$ pour 8 057 \$ plus taxes et ainsi d'acquitter la facture # IN0578192 de Moteurs électriques Laval Ltée.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.3. Moteurs électriques Laval Ltée – Soumissions

0174-2022

**CONSIDÉRANT QUE** la pompe de distribution #2 présente des défaillances visibles au niveau du tube et de l'axe principal ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** de faire affaire avec Moteurs électriques Laval Ltée, pour un montant de 24 690 \$ plus taxes, afin d'effectuer les travaux de reconditionnement de la pompe de distribution #2 à la station de traitement de l'eau potable située sur le chemin Manawan.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.4. Location Multi-Équipements Inc.- Pelle mécanique et débroussailleuse

0175-2022

**ATTENDU QUE** la municipalité doit effectuer divers travaux nécessitant une pelle mécanique et débroussailleuse sur le réseau routier pendant la saison estivale ;

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** de faire la location d'une pelle mécanique et débroussailleuse à location Multi-Équipements Inc. pour un montant mensuel de 6 445 \$ plus taxes, afin d'effectuer tous les travaux sur le réseau routier durant la période estivale.

*Adopté à l'unanimité*

### 5.5. Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints - Commandites

0176-2022

**ATTENDU QUE** cinq pompiers de l'Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints désirent participer au tournoi de Beach Volleyball de Saint-Charles-Borromée, afin d'amasser des fonds pour la cause des grands brûlés du Québec ;

**CONSIDÉRANT** les frais d'inscriptions et de déplacement des participants ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints assume tous les frais pour un montant total de 500 \$.

*Adopté à l'unanimité*



## 5.6. Nordikeau – Offre de services

0177-2022

**ATTENDU QUE** la valorisation des boues des étangs entreposées dans des sacs se doit d'être fait ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour se faire, la municipalité doit faire appel à une entreprise spécialisée dans le domaine ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** d'accepter l'offre de service de Nordikeau, au montant approximatif de 8 800 \$ plus taxes, afin de réaliser le support technique nécessaire à la valorisation des boues des étangs entreposées dans des sacs et d'utiliser les fonds restant du règlement 659-2020 (Dépenses relatives au réseau d'égout).

*Adopté à l'unanimité*

## 6. Direction et Ressources humaines

### 6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

### 6.2. M. Claude Benoit – Départ à la retraite

Après 40 années de loyaux services au sein de la municipalité, donc les 6 dernières années en tant que directeur général/greffier-trésorier adjoint, M. Claude Benoit pourra prochainement profiter d'une retraite bien méritée. Les membres du conseil souhaitent remercier chaleureusement M. Benoit pour toutes ces années d'implication et de grand dévouement pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

### 6.3. Poste greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e) – Embauche

0178-2022

**ATTENDU** l'affichage de poste, ayant eu lieu en août 2021, pour le poste de greffier-trésorier adjoint ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu :**

- **De** retenir la candidature de Mme Lise Rivest pour le poste de greffière-trésorière adjointe, en date du 9 mai 2022, selon les conditions stipulées au contrat de travail ;
- **De** mandater M. Sébastien Gariépy à signer ledit contrat au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

*Adopté à l'unanimité*

#### 6.4. Poste adjoint(e) aux loisirs et communications – Embauche

0179-2022

**ATTENDU** l’affichage de poste, ayant eu lieu en février 2022, pour le poste d’adjoint(e) aux loisirs et communications ;

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu** d’embaucher Mme Marie-Noëlle Roux en tant qu’adjointe aux loisirs et communications, en date du 2 mai 2022, au taux horaire de 23.90 \$ et selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

*Adopté à l’unanimité*

#### 7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d’émission de permis et certificats

7.2. Matricule 7978-98-0309 – Demande de dérogation mineure

0180-2022

**ATTENDU QUE** la demande concerne un chemin d’accès construit à 8.3 mètres de la limite de propriété latérale gauche au lieu de 10 mètres, ce qui contrevient à l’article 16.2.1-1) du règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

**CONSIDÉRANT** la topographie du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d’un massif rocheux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation n’est pas nuisible pour le voisinage ;

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d’accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin de la Pointe-Fine (lot 6075427, matricule 7978-98-0309), tel que recommandé par le CCU (64 CCU 2022).

*Adopté à l’unanimité*

7.3. Matricule 7679-97-8645- Demande de dérogation mineure

0181-2022

**ATTENDU QUE** la demande concerne le lotissement d’un terrain riverain ayant une superficie inférieure à 5000m<sup>2</sup> (3926.7m<sup>2</sup>), ce qui contrevient à l’article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992 ;

**ATTENDU QUE** le demandeur possède un terrain ayant une superficie de 13 975.8 m<sup>2</sup> et aimerait le subdiviser en trois ;

**ATTENDU QU'**un des terrains n'aurait pas la superficie minimum requise (3926.7 m<sup>2</sup> au lieu de 5000 m<sup>2</sup>) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU considère qu'il est très important de conserver la superficie minimum exigée dans la réglementation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est relativement majeure ;

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 130, ch. de la Passe (zone Vb-3, matricule 7679-97-8645), tel que recommandé par le CCU (65 CCU 2022).

*Adopté à l'unanimité*

#### **7.4. Matricule 7678-27-5072 - Demande de dérogation mineure**

**0182-2022**

**ATTENDU QUE** la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie de 1500 p<sup>2</sup> au lieu de 1200 p<sup>2</sup>, ce qui contrevient à l'article 6.3.1-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'habitation a une superficie d'environ 1752 p<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage existant à une superficie de 960 p<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT QU'**avec ce garage de 1500p<sup>2</sup>, la superficie totale des bâtiments accessoires n'excédera pas deux fois celle de l'habitation ;

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1891, ch. des Conifères (matricule 7678-27-5072), tel que recommandé par le CCU (66 CCU 2022).

*Adopté à l'unanimité*

#### **7.5. Matricule 8871-04-6520 – Demande de dérogation mineure**

**0183-2022**

**ATTENDU QUE** la demande concerne le lotissement d'un chemin privé à moins de 175m, ce qui contrevient à l'article 9.2.5 du règlement de lotissement # 321-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les intersections entre les deux chemins ne devraient pas causer de problème au niveau de la sécurité routière puisqu'il s'agit de chemins privés très peu achalandés ;

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin de St-Ignace Sud (lot 6076036, matricule 8871-04-6520), tel que recommandé par le CCU (67 CCU 2022).

*Adopté à l'unanimité*

**7.6. Lot 6 246 874 - Demande d'ajout de l'usage commerce de location d'entrepôts**

**0184-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité travaille sur l'intégration du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie et que des conditions devront être établies par rapport aux usages dans les différentes zones ;

**CONSIDÉRANT QUE** puisque le SADR n'est pas encore intégré aux règlements municipaux, nous ne pouvons traiter le projet ;

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** de refuser la demande d'ajout de l'usage commerce de location d'entrepôts pour une propriété située sur le chemin Brassard, plus précisément sur un terrain projeté provenant du lot 6 246 874, à proximité du 7370, ch. Brassard et d'attendre que le SADR soit intégré aux règlements municipaux, tel que recommandé par le CCU (68 CCU 2022).

*Adopté à l'unanimité*

**7.7. Matricule 8076-65-4147 - Étude d'un projet de lotissement**

**0185-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation sur le lotissement ;

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter le projet de lotissement pour la propriété située sur le lot 6 076 306 (matricule 8076-65-4147) (plan préparé par Dazé et Neveu arpenteurs-géomètres, minute 13821, dossier 55685, en date du 21 février), tel que recommandé par le CCU (69 CCU 2022).

*Adopté à l'unanimité*

**7.8. Matricule 7978-98-0309 - Demande de permis de construction d'une habitation**

**0186-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande positivement d'accepter la demande de dérogation pour cette même propriété, qui concerne l'allée d'accès ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation pour la propriété située sur le chemin de la Pointe-Fine (zone Va-5, lot 6 075 427, matricule 7978-98-0309, PIIA), tel que recommandé par le CCU (70 CCU 2022).

*Adopté à l'unanimité*

**7.9. Matricule 7979-34-0315 - Demande de permis d'agrandissement**

**0187-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter demande de permis d'agrandissement pour la propriété située au 981, chemin de la Pointe-Fine (zone Va-5, matricule 7979-34-0315, PIIA), tel que recommandé par le CCU (71 CCU 2022).

*Adopté à l'unanimité*

**7.10. Matricule 7374-68-3765 - Demande de permis de construction d'une habitation**

**0188-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation pour la propriété située au 50, chemin des Castors (zone Va-2, lot 6 413 544, matricule 7374-68-3765, PIIA), tel que recommandé par le CCU (72 CCU 2022).

*Adopté à l'unanimité*

## 7.11. Plein Air Urbain Inc. – Acceptation des modifications

0189-2022

**ATTENDU QUE** le projet de développement résidentiel de Plein Air Urbain Inc., situé en périmètre urbain, nécessitait quelques modifications afin que le projet soit acceptable par le conseil, majoritairement au niveau de la largeur des terrains projetés ainsi que de leur superficie ;

**ATTENDU QU'**une rencontre eu lieu le 25 avril 2022, afin d'échanger sur les dispositions du projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers ont tous acceptés les modifications proposées par le promoteur ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** d'accepter les modifications proposées par le promoteur, en lien avec les largeurs des terrains et leur superficie, notamment et de façon non limitative. Il est cependant demandé qu'un nouveau plan préparé par l'arpenteur géomètre soit déposé, afin de valider la conformité du projet.

*Adopté à l'unanimité*

## 7.12. Matricule 7578-61-1562 – Retour sur une demande de dérogation mineure

0190-2022

**ATTENDU QUE** la demande concerne une allée d'accès aménagée à environ 2.7 mètres (8.86 pieds) de la limite de propriété latérale gauche au lieu de 10 mètres (32.4'), ce qui contrevient à l'article 16.2.1-1) du règlement de PIIA # 400-1998. De plus la demande concerne des sections de l'allée d'accès ayant des pentes supérieures à 8%, ce qui contrevient à l'article 6.12.6-5) du règlement de zonage # 320-1992 ;

**ATTENDU** la résolution 0046-2022 refusant la demande de dérogation ;

**CONSIDÉRANT QU'**une deuxième évaluation a été effectuée à la suite de nouvelle information ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été fait en amont de l'achat dudit terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la topographie et la réalité, le changement de positionnement du chemin reviendrait à augmenter considérablement la pente du chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE** le positionnement du présent chemin ne nuit pas à la propriété voisine ;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification demandée déboiserait des arbres matures d'une partie du terrain.

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu** d'accepter l'allée d'accès qui aurait un pourcentage de pente maximal à 12% et le positionnement du chemin à moins de 10 mètres de la limite de propriété située au 1751, ch. des Conifères (matricule 7578-61-1562, zone Va-3, PIIA), et d'annulé la résolution 0046-2022.

*Adopté à la majorité*

**7.13. Matricule 7577-52-1948 - Demande de permis de construction d'une habitation**

**0191-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'habitation pour la propriété située au 1651, chemin des Conifères (zone Va-3, matricule 7577-52-1948, PIIA), tel que recommandé par le CCU (73 CCU 2022).

*Adopté à l'unanimité*

**8. Avis de motion :**

**8.1. Avis de motion – Règlement 697-2022 (Acquisition d'un camion dix roues avec équipement de déneigement**

**0192-2022**

M. Gilles Sénécal donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 697-2022 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Gilles Sénécal, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement d'emprunt relatif à l'acquisition d'un camion dix roues avec équipement de déneigement. M. Sénécal demande la dispense de lecture du règlement étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec)

**8.2. Avis de motion – Règlement 698-2022 (Modification du règlement 678-2021 relatif au fonds de roulement)**

**0193-2022**

Mme Guylaine Beaulieu donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 698-2022 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par Mme Guylaine Beaulieu, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 678-2021 relatif au fonds de roulement. Mme Beaulieu demande la dispense de lecture règlement étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec)

**8.3. Avis de motion – Règlement 699-2022 (Usages communautaires d'envergure pour la zone Ra-4 uniquement)**

**0194-2022**

M. Francis Lacelle donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 699-2022.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Francis Lacelle, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif aux usages communautaires d'envergure pour la zone Ra-4 uniquement. M. Lacelle demande la dispense de lecture du règlement étant donné que des copies du premier projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante Le premier projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec)

**9. Adoption des règlements :**

**9.1. Règlement 699-2022 (Usages communautaires d'envergure pour la zone Ra-4 uniquement)**

**0195-2022**

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'adopter le premier projet de règlement 699-2022 (Usages communautaires d'envergure pour la zone Ra-4 uniquement).

*Adopté à l'unanimité*

**10. Loisirs & Parcs :**

**11. Hygiène du Milieu**

**12. Travaux publics**

**12.1. Ministère des Transports du Québec – Entretien printanier**

**0196-2022**

**ATTENDU QUE** l'entretien de la route 131, rue Brassard ainsi qu'une partie de la rue des Aulnaies est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;



**ATTENDU QUE** le débit moyen de véhicules quotidien sur ces routes est enlevé puisqu'elles font partie du réseau routier supérieur ;

**ATTENDU QUE** le dégel printanier affecte considérablement l'état des routes ;

**ATTENDU QUE** la chaussée de la rue Brassard, qu'une partie de la rue des Aulnaies ainsi que le dos d'âne dans le noyau villageois sont dans un état lamentable ;

**ATTENDU QUE** l'état des routes a un impact direct sur la sécurité routière ;

**ATTENDU QUE** le volume de plaintes sur l'état des routes étant sous la responsabilité du MTQ, reçu à la Municipalité, est considérable ;

**ATTENDU QUE** le délai d'intervention du MTQ, qui peut être de plusieurs jours, n'est pas acceptable ;

**ATTENDU QUE** l'inaction du MTQ porte atteinte à la réputation de la Municipalité auprès de ses concitoyens ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu :**

- De demander au MTQ de réduire ses délais d'intervention sur le territoire de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et d'améliorer la qualité de ses interventions en période de dégel printanier ;
- De transmettre une copie de la présente résolution au MTQ, à la MRC de Matawinie et aux municipalités de son territoire, ainsi qu'au bureau du comté de la députée provinciale et ministre pour obtenir un appui dans cette démarche.

*Adopté à l'unanimité*

### **13. Sécurité Publique**

#### **13.1. Schéma de couverture de risque – Programme d'entretien et vérification des différents points d'eau de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints 0197-2022**

**ATTENDU QU'**il est primordial de s'assurer que les interventions soient effectuées selon les règles de l'art ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu dans le PMO du schéma de couverture de risque l'élaboration d'un programme d'entretien et vérification des différents points d'eau de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'adopter le programme d'entretien et vérification des différents points d'eau de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tel que prévu au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque.

*Adopté à l'unanimité*

#### **14. Administration**

##### **14.1. Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière - Adhésion**

**0198-2022**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est soucieuses de l'intérêt et de l'inclusion des personnes handicapées dans son milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARLPHL peut permettre à la municipalité de bénéficier d'aide, d'information et de formation, afin d'être mieux outillé au besoin ;

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu** d'adhérer à l'ARLPHL, au coût de 100 \$ et de désigner Marie-Ève St-Georges, directrice des loisirs, de la culture et des parcs, en tant que personne responsable.

*Adopté à l'unanimité*

##### **14.2. Humania - Renouvellement contrat assurance collective**

**0199-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** Humania a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** Humania confirme dans son rapport que les conditions financières proposées, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023, sont justifiées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et le directeur général adjoint ont négocié les taux applicables aux conditions financières ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter.

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter l'avis de renouvellement et les conditions de renouvellement proposés par Humania pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023.

*Adopté à l'unanimité*

### 14.3. Sylvain Rondeau Inc. – Offre d'achat

#### 0200-2022

**ATTENDUE QUE** la municipalité est propriétaire d'une unité condominium au 151, rue Camille, #2 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité offre le condominium gratuitement au Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, afin de loger les médecins venant de l'extérieur, leur permettant ainsi de pratiquer au CLSC de Saint-Michel-des-Saints ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a accepté, en 2019, une offre d'achat (résolution 0229-2019) ;

**ATTENDU QUE** l'acheteur n'a pas été en mesure de remplir les exigences pour acquérir le condominium ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre d'achat de la part de Sylvain Rondeau Inc. ;

**CONSIDÉRANT** le conflit qui subsiste au sein du syndicat de copropriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties en sont venues à une entente.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu** d'accepter l'offre d'achat de Sylvain Rondeau Inc., au montant de 75 000 \$ plus taxes et d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général / greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité. Le tout, conditionnel aux modalités suivantes :

- L'acheteur (Sylvain Rondeau Inc.) s'engage à fournir un bail à la municipalité pour le logement (4 1/2) meublé, situé au 151, rue Camille, #2, pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de signature de l'acte de vente. La municipalité s'engage à couvrir les frais d'électricité, chauffage, service télé et internet, ménage et assurances locataires ;
- Le coût du loyer à la signature est de 800 \$ avec une majoration annuelle selon l'indexation régie par la régie du logement du Québec ;
- L'acheteur devra retirer toutes hypothèques légales et / ou procédures légales contre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints avant la signature de l'acte notarié ;
- L'acheteur devra annuler toute dette (réelle ou non) de la municipalité envers le Syndic des propriétaires du 151, rue Camille avant la signature de l'acte notarié ;
- Le vendeur s'engage à remettre à l'acheteur la sommes de 8 160 \$ plus les intérêts qui sont dus au Syndicat des copropriétaire de 151, rue Camille ;
- La vente se fait sans garantie légale ;
- Tous les frais reliés à cette transaction sont assumés par l'acheteur ;
- L'acheteur devra s'acquitter des frais d'entretien des aires communes, du déneigement, du terrassement et autres frais inhérents aux aires communes ;

- L'achat est conditionnel celui des trois autres unités de condominium ;
- Annuler toute autre résolution antérieure en lien avec la vente du 151, rue Camille, #2.

*Adopté à l'unanimité*

#### **14.4. 9168-1866 Québec Inc. – Municipalisation chemin du Bonheur**

##### **0201-2022**

**ATTENDU QUE** M. Pierre Belleville, représentant 9168-1866 Québec Inc. a déposé plusieurs demandes en lien avec la municipalisation du chemin du Bonheur ;

**ATTENDU QUE** le directeur général et greffier-trésorier a répondu aux nombreuses requêtes par la négation suivant les positionnements des conseillés ;

**ATTENDU** la résolution 0204-2021 qui résolu de municipaliser le chemin du Bonheur et de prendre en charge l'entretien estival et hivernal, conditionnel à la mise en conformité de celui-ci ;

**ATTENDU QUE** monsieur Pierre Belleville, représentant de 9168-1866 Québec Inc., demande le remboursement des frais de déneigement pour l'année 2021-2022 ;

**ATTENDU QUE** le chemin n'est pas conforme aux exigences soumises par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

**ATTENDU** le faible taux de taxation perçu des propriétés, situées sur le chemin du Bonheur, soit environ 3 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** M. Belleville a demandé, dans sa correspondance du 2 mai 2022, la position des élus via une résolution ;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses correspondances transmises à M. Belleville concernant la conformité du chemin du Bonheur.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

##### **Il est résolu :**

- **De** refuser la municipalisation du chemin du Bonheur suite aux nombreux échanges par lettres, courriels, téléphoniques et de vive voix transmis à M. Belleville, représentant de 9168-1866 Québec Inc. propriétaire dudit chemin ;
- **D'**annuler toute autre résolution antérieure en lien avec la demande de municipalisation du chemin du Bonheur ;
- **D'**attendre que le projet Terrasse Taureau, situé sur le chemin du Bonheur, totalise plus d'un million de valeur immobilière ;
- **De** refuser le remboursement de tous frais en lien avec le chemin du Bonheur ;

- **De** demander l'expertise d'une firme externe mandatée par la municipalité, lors de la prochaine demande de municipalisation pour ledit chemin, au frais du demandeur.

*Adopté à l'unanimité*

#### **14.5. ClicSÉQR – Autorisation accès**

**0202-2022**

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

##### **Il est résolu :**

- **D'**autoriser Sébastien Gariépy, directeur général/greffier-trésorier (NAS XXX-XXX-318) et Lise Rivest, greffière-trésorière adjointe (NAS XXX-XXX-295) à effectuer , au nom de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints (NEQ 8817820143), les démarches suivantes :
  - Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
  - Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
  - Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
  - Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises ;
  - Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.
- **D'**accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

#### **14.6. Caisses Desjardins – Signataires folio 600088**

**0203-2022**

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu que :**

- Les personnes suivantes soient autorisées à signer au compte 600088 :

**Monsieur Réjean Gouin, maire**

**ou**

**Monsieur Francis Lacelle, maire suppléant**

**et**

**Monsieur Sébastien Gariépy, directeur général/greffier-trésorier**

**ou**

**Madame Lise Rivest, greffière-trésorière adjointe**

- La présente résolution soit à la demande d'admission des différents folios existant et/ou à venir ;
- La présente résolution annule toutes autorisations antérieures.

*Adopté à l'unanimité.*

**14.7. Fonds régions et ruralité (volet 2) - Mandat**

**0204-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints souhaite aménager une piste cyclable d'environ 3.5 Km, longeant le Réservoir Taureau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire déposer une demande d'aide financière de 35 000 \$ au Fonds Régions et Ruralité (volet 2) – Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à investir dans le projet une mise de fonds d'un minimum de 20 % du coût total du projet ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu :**

- **D'**autoriser Réjean Gouin, maire, à représenter la municipalité et signer le protocole d'entente ;
- **D'**autoriser Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, à effectuer les démarches nécessaires auprès de la MRC de Matawinie, au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, en ce qui a trait à la demande d'aide financière du Fonds Régions et Ruralité (volet 2) – Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie.

*Adopté à l'unanimité*

#### 14.8. Hydro-Québec (client 100019447) – Autorisations

0205-2022

**ATTENDU QUE** M. Claude Benoit, présentement responsable au dossier chez Hydro-Québec pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, prendra bientôt sa retraite.

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu :**

- **D'**autoriser M. Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, à agir comme représentant au dossier client 100019447, au nom de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;
- **De** mandater Mme Lise Rivest , greffière-trésorière adjointe, par procuration au dossier client 100019447 ;
- **De** consentir à ce que tous deux puissent compléter et signer tous documents et obtenir de l'information confidentielle inscrite au dossier de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

*Adopté à l'unanimité*

#### 14.9. GBI Experts-Conseils – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

0206-2022

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a mandaté la firme GBI Experts-Conseils pour l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, tel que prescrit et dans le but de déposer des demandes d'aide financière ;

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu** d'autoriser la firme GBI Experts-Conseils a déposer le plan d'intervention au MAMH pour fins d'analyse et d'approbation.

*Adopté à l'unanimité*

#### 14.10. Programme TECQ 2019-2023 – Guide relatif aux modalités de versement

0207-2022

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale, qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité*

**14.11. Agence des forêts privées de Lanaudière – Adhésion**

**0208-2022**

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu :**

- **D'**autoriser l'adhésion de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment à faire le paiement de la cotisation annuelle 2022-2023 d'un montant de 100 \$.
- **De** nommer Réjean Guoin, maire, à titre de représentant aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

*Adopté à l'unanimité*



**15. Période de questions**

**16. Levée de l'assemblée**

**0209-2022**

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Gilles Sénécal

La séance est levée à : 21 H 05

*Adopté à l'unanimité.*

---

Réjean Gouin  
Maire

---

Sébastien Gariépy  
Directeur général / greffier-trésorier